

VILLE D'AUZIELLE



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT A CONSERVER

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce que c'est ?

Conformément au décret du 11 octobre 1990, il **recense les mesures de sauvegarde** répondant aux risques naturels et technologiques majeurs **sur le territoire de la commune**.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs élaboré par la préfecture de la Haute-Garonne en février 2005.

L'article L2211-1 du C.G.C.T. impose au maire des **responsabilités** en matière de police administrative, qui incluent la sécurité.

Par ailleurs, le **Décret 90-918** du 11 octobre 1990 introduit le document d'information communal sur les risques majeurs : **DICRIM**, dont la responsabilité revient au maire : « Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police (...) ».

Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du **droit à l'information**.

Sommaire

LE MOT DE LA MAIRIE.....	4
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?.....	5
L'ALERTE DE LA POPULATION	6
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE	7
LE RISQUE D'INONDATION	8
LE RISQUE SÉCHERESSE	11
LE RISQUE SISMIQUE	13
LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	15
LE RISQUE NUCLEAIRE	24
LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	26
LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS	29
LES NUMEROS D'URGENCE	29
FREQUENCES DES RADIOS	29
GLOSSAIRE.....	30

LE MOT DE LA MAIRIE

Chers habitants,

La sécurité des habitants d'Auzielle est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Nous vous invitons, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, nous vous souhaitons une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

L'équipe municipale

Cadre législatif

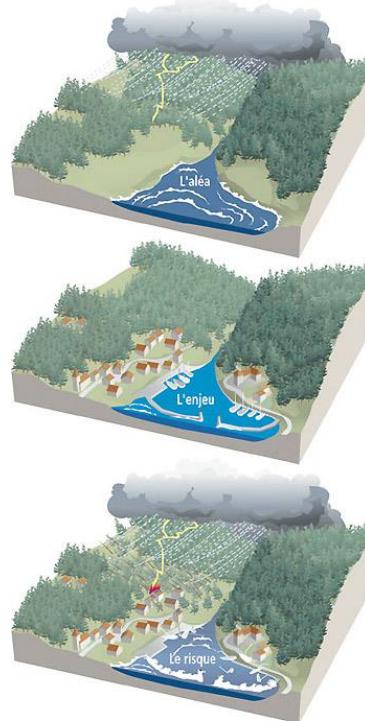
L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le **décret n° 2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

La loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, plan local de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante.

L'article L2212-4 du Code Général des collectivités territoriales précise qu'en cas de danger grave ou imminent, tels que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L2212-2, le maire prévoit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



- L'aléa : c'est l'origine du risque, générateur de danger.
- L'enjeu : c'est la cible du risque. Il peut s'agir de la population et de ses biens, ou des écosystèmes. Il est plus ou moins vulnérable.

Le risque majeur ou catastrophe se caractérise par deux composantes :

- une énorme gravité : les conséquences sont importantes sur les enjeux humains (nombreuses victimes), aux biens (dégradation de matériel, destruction d'infrastructure,) et à l'environnement (incendie, pollution des sols).
- une faible fréquence : la survenue de la catastrophe est rare.

Le risque majeur est un phénomène d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, tempête, feu de forêt, séisme, avalanche) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses TMD, rupture de barrage, risque industriel).

En ce qui concerne la commune ?

Notre commune est soumise aux risques suivants :

- Inondation
- Mouvement de terrain (risque sécheresse)
- Séisme
- Phénomènes climatiques
- Accident nucléaire (Golfech)
- Transport de Matières Dangereuses (TMD)

L'ALERTE DE LA POPULATION

En quoi elle consiste ? Elle a pour but d'avertir les populations de la présence d'un danger immédiat. L'alerte peut être donnée pour tout événement jugé comme pouvant porter atteinte à l'intégrité des populations, des biens et de l'environnement.

Les moyens d'alerte sur la commune d'Auzielle sont :

- Mégaphones sur véhicules (pour les risques inondation, météorologiques, nucléaires et TMD)
- Mailing liste
- Panneaux d'affichage + site internet
- Téléphone (suite données formulaires CNIL)
- Drapeaux sur mâts (pour les risques météorologiques)

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE



Ecoutez la radio

France Info : 105.5
Radio Plus Toulouse : 106.8
RFM : 99.1
Europe 1 : 106.3
Virgin Radio : 102.4
Toulouse FM : 92.6



Confinez-vous

Fermez portes et fenêtre et colmatez les ouvertures et les aérations, en attendant les consignes particulières.



Coupez l'électricité et le gaz.

Ne produisez pas de **flammes** ou d'**étincelles**.



Gagnez l'abri le plus proche,

en vous munissant de vos **papiers d'identité**, de vos **traitements médicaux** et de votre **kit d'urgence**.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école,

les enseignants s'en occupent et mettent en œuvre les mêmes consignes de sécurité.



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas,

afin de libérer les lignes pour les secours.

LE RISQUE D'INONDATION



Qu'est-ce qu'une inondation ? C'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois très supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.



Notre commune est exposée à des inondations de plaines dues aux débordements de la Marcaisonne.

Il est important de noter que le ruissellement urbain peut également entraîner des inondations dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés,...).

Historique

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

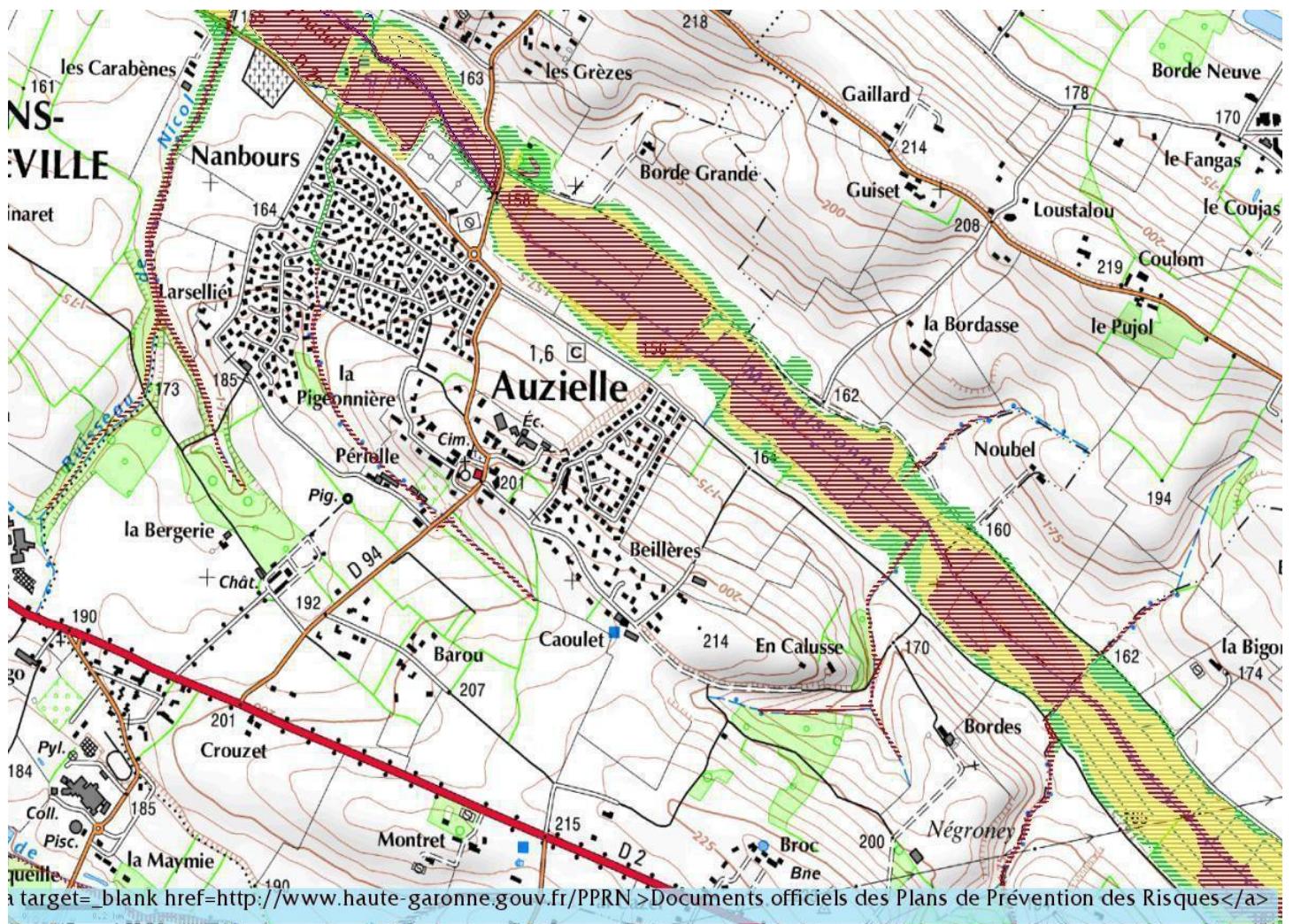
Inondations et coulées de boue	26/07/1996	27/07/1996	11/02/1997	23/02/1997
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009



Les zones concernées par les inondations de plaines sont :

- Pour la Marcaisonne : les champs et chemins de randonnées qui jouxtent le cours d'eau, le parc de l'Albarède et le complexe sportif (terrains de football et de tennis, vestiaires et club house, terrain multisports et skate park)
- Pour le Ruisseau de Périole : les habitations du lotissement de Nanbours et les champs qui jouxtent le ruisseau
- Pour le Ruisseau de Nicol : les champs qui jouxtent le ruisseau ainsi que la RD2C
- Pour le Ruisseau du Tricou : les champs qui jouxtent le ruisseau

Cartographie de la commune :



Légende	
Contenu de la carte	
Annotations	
Isocotes (altimétrie)	
Aléas inondation - PPRI prescrits	
Aléa faible	
Aléa moyen à faible	
Aléa moyen	
Aléa fort	

Outils disponibles :

- Le PPRI : il permet d'apprécier l'étendue des zones qui présentent un risque d'inondation.

Le PPRN inondation concernant la commune a été approuvé le 18 avril 2016. Lien à suivre sur Internet : site www.haute-garonne.gouv.fr, dans la rubrique *politiques publiques / environnement, eau, risques naturels et technologiques / information et prévention des risques / dans le paragraphe « question 1 » les informations relatives aux zones couvertes par un plan de prévention des risques naturels prévisibles / PPRN en cours d'élaboration (hors PPR Sécheresse) / PPRN Marcaisonne-Saune-Seillonne / commune d'Auzielle.*

Où se renseigner ? Le PPRN inondation est disponible en mairie et sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne

Les mesures de prévention prises par la commune :

	La zone de la Marcaisonne est classée en zone inconstructible dans le PLU.
--	--

Que devez-vous faire ?

AVANT

Fermer les portes et fenêtres,
Couper le gaz et l'électricité,
Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier
Amarrer les cuves
Mettre les produits toxiques et les véhicules à l'abri de la montée des eaux
Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
Préparer l'évacuation

PENDANT

Monter dans les étages supérieurs de votre habitation
S'informer de la montée des eaux (radio, télévision, mairie n°05.61.00.07.60)
Essayer d'obturer les portes et soupiraux du domicile
Ne pas s'engager sur une aire inondée
N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
Signaler depuis les étages votre présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation

APRES

Aérer et désinfecter les pièces
Chauffer dès que possible
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
En cas de sinistre, le déclarer auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



Les gestes qui sauvent



Fermer les portes, les aérations, les fenêtres, les soupiraux



Couper l'électricité, le gaz



Monter immédiatement à pied dans les étages, ne pas utiliser les ascenseurs

LE RISQUE SECHERESSE



Notre commune est exposée au mouvement de terrain suivant : phénomène de retrait-gonflement des sols argileux communément appelé sécheresse (PPRN sécheresse approuvé en date du 1^{er} octobre 2013).

Historique

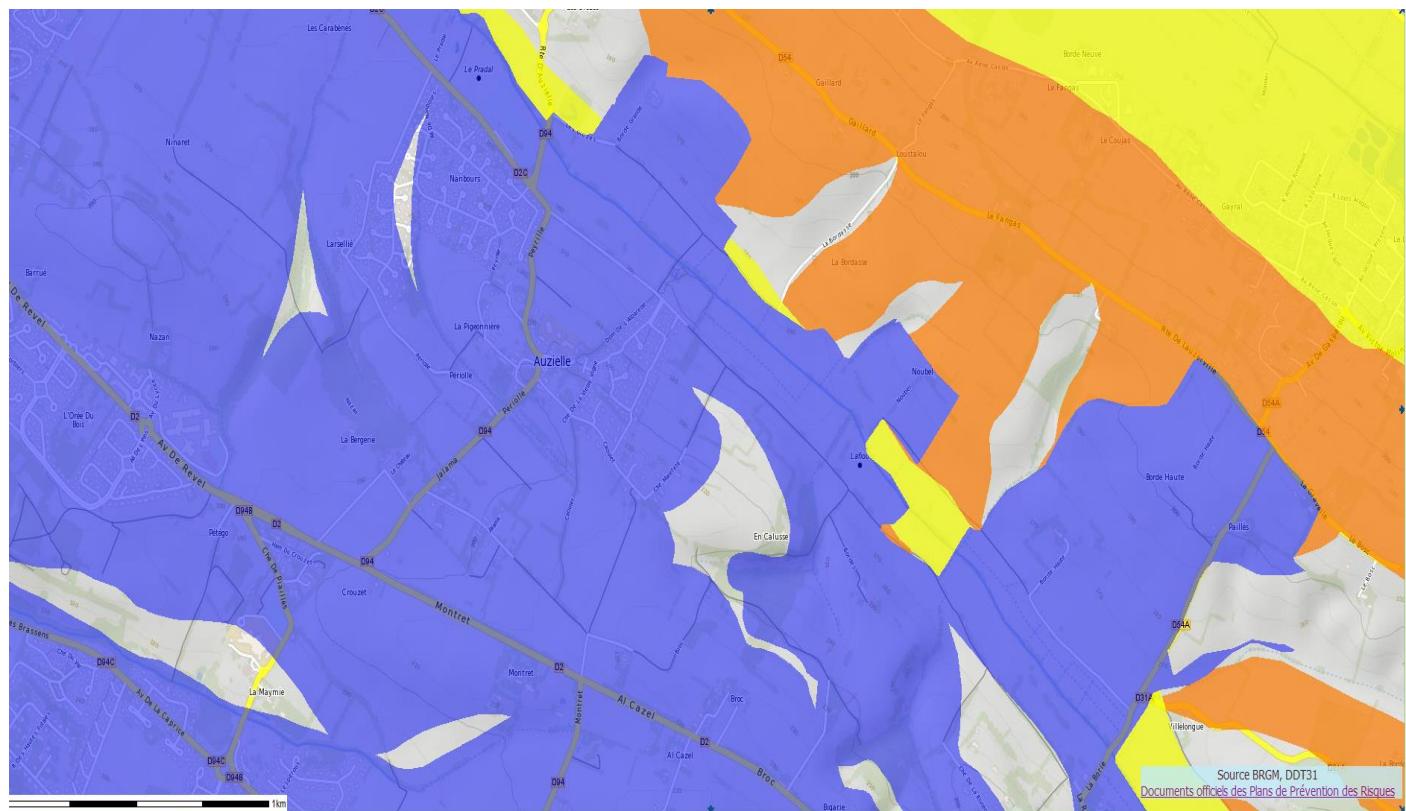
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	20/10/1992	05/11/1992
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	31/12/1997	29/12/1998	13/01/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/2002	30/09/2002	05/02/2004	26/02/2004
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/2011	30/10/2011	18/10/2012	21/10/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2012	31/12/2012	29/07/2013	02/08/2013

Il s'agit d'un risque qui concerne les biens et non les personnes.

Des prescriptions d'urbanisme permettent la prise en compte de ce risque pour les constructions.

Cartographie de la commune :



Légende



Contenu de la carte

- Annotations
- Zonage réglementaire PPRS approuvé
- Aléa - PPR Sécheresse prescrits
 - Faible
 - Moyen

LE RISQUE SISMIQUE



Qu'est-ce qu'un séisme ? C'est une fracture des roches en profondeur qui se traduit par la propagation d'ondes sismiques pouvant entraîner des vibrations du sol. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. Les séismes peuvent avoir plusieurs origines : tectonique, volcanique et humaine.

Il n'y a pas de cartographie car notre commune est classée **en zone de sismicité très faible**.

Ce risque concerne **l'ensemble du territoire de la commune**.

Que devez-vous faire ?

AVANT

S'informer des risques et des consignes de sauvegarde

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité

Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

ATTENTION ! EN CAS DE SEISME, IL N'Y A PAS D'ALERTE POSSIBLE AVANT LA SECOUSSÉ

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSÉ : RESTER OU L'ON EST

A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut s'abriter sous un porche

En voiture : s'arrêter immédiatement à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRES LA PREMIERE SECOUSSÉ : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

Ne pas fumez

Ne pas téléphonez

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Coupez l'eau, le gaz et l'électricité

Ne pas prendre d'ascenseur



Les gestes qui sauvent

Pendant



S'abriter sous un meuble solide



S'éloigner des bâtiments

Après



Couper l'électricité et le gaz



Evacuer les bâtiments

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



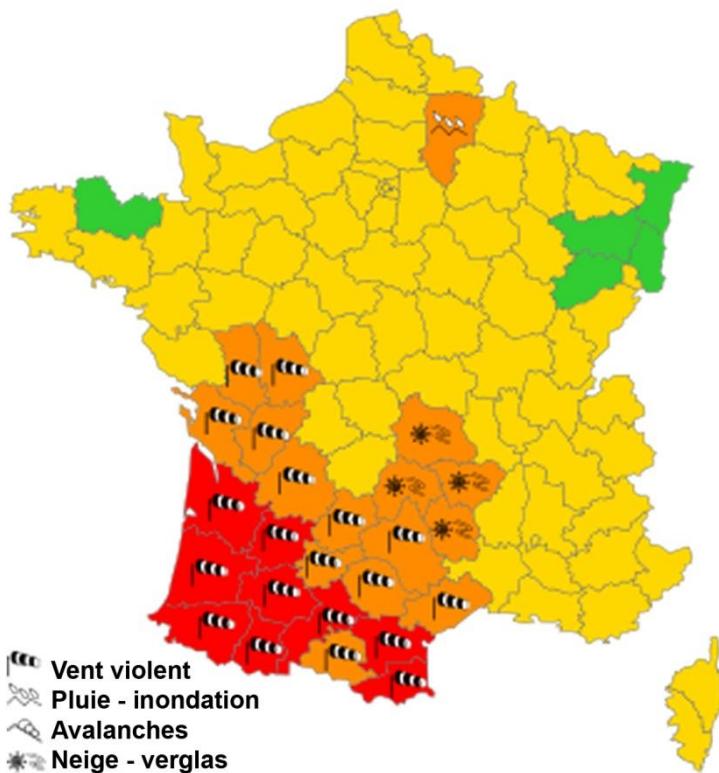
Météo France diffuse deux fois par jour (à 6h et à 16h) une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24h. Cette carte est assortie d'un bulletin de vigilance et de conseils de comportement en cas de niveau orange (3/4) ou rouge (4/4).

La préfecture informe la commune en cas d'avis de vigilance de niveau orange ou rouge.

- Neige verglas
- Vent violent
- Orages
- Pluie inondation
- Grand froid
- Canicule

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO		
1	VERT	Pas de vigilance particulière.
2	JAUNE	ETRE ATTENTIF Des phénomènes normaux pour la région mais occasionnellement dangereux (orages d'été) peuvent se produire. Soyez attentif à l'évolution de la situation météorologique.
3	ORANGE	ETRE TRES VIGILANT Des phénomènes dangereux sont prévus. <ul style="list-style-type: none">- Eviter de sortir de chez vous.- Limitez ou reportez vos déplacements, si possible.- Si vous êtes obligés de vous déplacer, limitez votre vitesse.- Ne touchez pas aux fils électriques à terre.- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
4	ROUGE	VIGILANCE ABSOLUE Des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus. <ul style="list-style-type: none">- Ne sortez pas de chez vous.- Reportez vos déplacements.- Ecoutez la radio- N'allez pas chercher vos enfants, leurs enseignants s'en occupent.

Exemple de carte de vigilance : carte de vigilance météo du 24 janvier 2009



Les mesures de prévention prises par la commune :



- Apposition d'un drapeau de couleur orange en cas de vigilance orange et apposition d'un drapeau de couleur rouge en cas de vigilance rouge aux endroits suivants de la commune :
 - Parking du nouveau cimetière.
 - Intersection Nanbours / Lauzerville à hauteur du stade.
 - Fronton de la mairie.
 - Entrée d'Auzielle côté route de Revel.
- Avertissement auprès des écoles et des associations utilisant des équipements sportifs de plein air.
- Possibilité d'interdiction de manifestations en extérieur en cas de vigilance orange.
- Interdiction de manifestations en extérieur en cas de vigilance rouge.

Que devez-vous faire ?

NEIGE-VERGLAS

VIGILANCE ORANGE

Conséquences possibles

Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.

Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés. Les risques d'accident sont accrus.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

Privilégiez les transports en commun.

Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).

Préparez votre déplacement et votre itinéraire.

Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- Des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc... ;
- Les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

VIGILANCE ROUGE

Conséquences possibles

De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les routes risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Restez chez vous.

N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales.

En cas d'obligation de déplacement

Renseignez-vous auprès du CRICR.

Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.

Munissez-vous d'équipements spéciaux.

Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.

Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards

d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- Des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc...
- Les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

VENT VIOLENT

Les lieux à éviter : tous les parcs, équipements sportifs et chemins de randonnée de la commune.

VIGILANCE ORANGE

Conséquences possibles

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

Ne vous promenez pas en forêt, dans les parcs et sur les chemins de randonnée.

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

VIGILANCE ROUGE

Conséquences possibles

Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

sur l'ensemble du réseau.

Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

ORAGES

Les lieux à éviter : tous les parcs, équipements sportifs et chemins de randonnée de la commune.

VIGILANCE ORANGE

Conséquences possibles

Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets susceptibles au vent.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Evitez les promenades en forêts, les parcs et les chemins de randonnée.

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

VIGILANCE ROUGE

Conséquences possibles

Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants.

Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations.

Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.

L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.

Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

Evitez les déplacements.

En cas d'obligation de déplacement

Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.

N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

PLUIE-INONDATION

Se référer à la fiche « inondation ».

VIGILANCE ORANGE

Conséquences possibles	Conseils de comportement
De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.	Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.	Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.	Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
Risque de débordement des réseaux d'assainissement.	
Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».	
Des coupures d'électricité peuvent se produire.	

VIGILANCE ROUGE

Conséquences possibles	Conseils de comportement
De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.	Dans la mesure du possible Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés ; S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.	
Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.	Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.	Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
Risque de débordement des réseaux d'assainissement.	
Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.	

GRAND FROID

VIGILANCE ORANGE

Conséquences possibles

Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.

Veillez particulièrement aux enfants.

Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.

En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.

Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.

Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :

- Une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;
- Une utilisation de cuisinière, braséro, etc pour vous chauffer ;
- Le fait de boucher les entrées d'air du logement ;

Peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.

Conseils de comportement

Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.

Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.

De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.

Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.

Evitez les efforts brusques.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».

Pour en savoir plus, consultez les sites : www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr sur les aspects sanitaires et www.bison-fute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation ;

VIGILANCE ROUGE

Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.

Veillez particulièrement aux enfants.

Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir

Conseils de comportement

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.

Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtement humides.

De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous

des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.

En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.

Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce casappelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».

Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :

- Une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;
- Une utilisation de cuisinière, braséro, etc. pour vous chauffer ;
- Le fait de boucher les entrées d'air du logement ;

Peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.

convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.

Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.

Evitez les efforts brusques.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».

Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.

Pour en savoir plus, consultez les sites :

www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr sur les aspects sanitaires et www.bison-fute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation ;

CANICULE

VIGILANCE ORANGE

Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas,...) deux à trois heures par jour.

Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou en enfant, et environ 1.5 L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.

Continuez à manger normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.

Pour en savoir plus, consultez le site
<http://www.sante.gouv.fr>

VIGILANCE ROUGE

Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Conseils de comportement

En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas,...) deux à trois heures par jour.

Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Buvez au moins 1.5 L d'eau par jour, même sans soif.

Continuez à manger normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.

Pour en savoir plus, consultez le site
<http://www.sante.gouv.fr>

LE RISQUE NUCLEAIRE



Notre commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 104 Km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Mais en cas d'accident dans cette centrale, la commune pourrait être touchée par des retombées radioactives transportées par le vent.

En cas d'accident nucléaire, une des principales mesures sanitaires qui peut être mise en œuvre est la distribution de comprimés d'iode stable tel que définie dans le plan ORSEC.

MODALITES DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE

Lorsque la commune recevra l'ordre de distribuer des comprimés d'iode, ceux-ci seront donc distribués aux personnes suivantes par ordre de priorité conformément aux préconisations du Conseil Supérieur de l'Hygiène Publique de France :

- Enfants
- Femmes enceintes
- Personnes de moins de 40 ans.

Ces comprimés seront à retirer **en mairie** dès le déclenchement de la mise en œuvre du dispositif de distribution.

D'autres mesures pourraient être ordonnées par les autorités : évacuation, confinement,....

Que devez-vous faire ?

AVANT

Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute

PENDANT SI VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL D'ALERTE

(son caractéristique en 3 séquences d'une minute)

Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées,...)

S'éloigner des portes et fenêtres

Ecouter la radio et suivre les instructions

Ne pas fumer

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

APRES LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE

(son continu de 30 secondes)

Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités.

Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable.

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



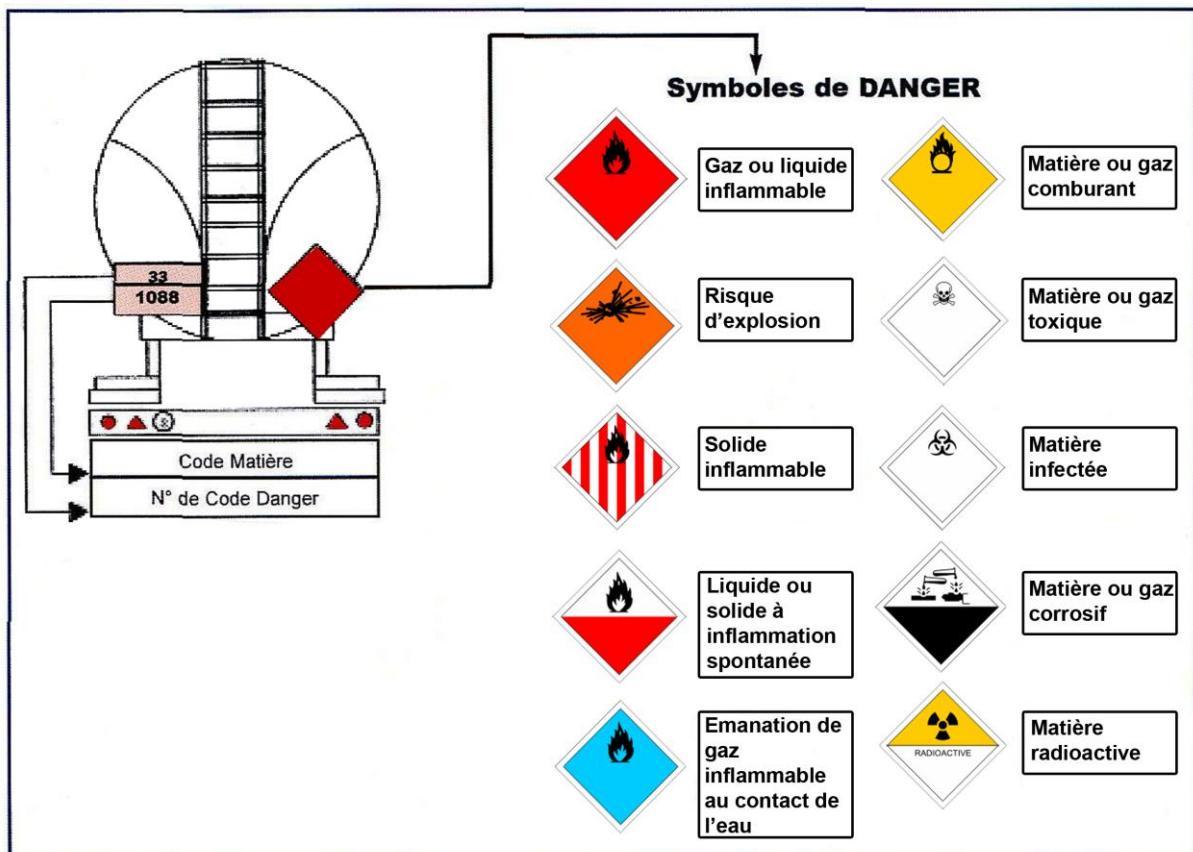
Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ? C'est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Les principaux dangers liés au TMD sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air, l'eau et le sol (pollution, nuage毒ique)

Le transport de matière dangereuse (TMD) concerne les voies routières, ferroviaires et les réseaux de canalisation de gaz.

La signalisation :

Tous les véhicules, camions ou wagons transportant des matières dangereuses ont des plaques signalétiques orange réfléchissantes.



Classe 1	Matières et objets explosifs
Classe 2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
Classe 3	Matières liquides inflammables
Classe 4	4.1 : Matières solides inflammables, 4.2 : Matières sujettes spontanément à l'inflammation, 4.3 : Matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables
Classe 5	5.1 : Matières comburantes, 5.2 : Peroxydes organiques.
Classe 6	6.1 : Matières toxiques, 6.2 : Matières infectieuses.
Classe 7	Matières radioactives
Classe 8	Matières corrosives
Classe 9	Matières et objets dangereux divers

Le code danger : un nombre indique le ou les dangers présentés par la matière. Le premier chiffre indique le danger principal, le deuxième et le troisième indiquent un (ou des) dangers secondaires. Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger. S'il est précédé d'un « X » cela signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

Le code matière : c'est un code de quatre chiffres conforme à la nomenclature de l'O.N.U qui permet d'identifier les matières concernées.

Le symbole danger : les symboles de dangers ou pictogrammes indiquent le danger. Cette représentation est internationale.

A AUZIELLE, le risque inhérent au transport de matière dangereuse est lié à :

- la présence d'un axe routier : la RD2 dite route de Revel empruntée pour le transport de matières dangereuses.

La présence d'un réseau de gaz sur la commune demande à ce que les particuliers et les entreprises prennent des précautions particulières lors de travaux.

Les zones concernées sont celles situées à proximité de l'axe recensé. En cas d'accident les sapeurs-pompiers mettent en place un périmètre. Le périmètre de base mis en place est de 300 mètres mais peut varier en fonction de la nature du produit transporté et du vent.



Les gestes qui sauvent

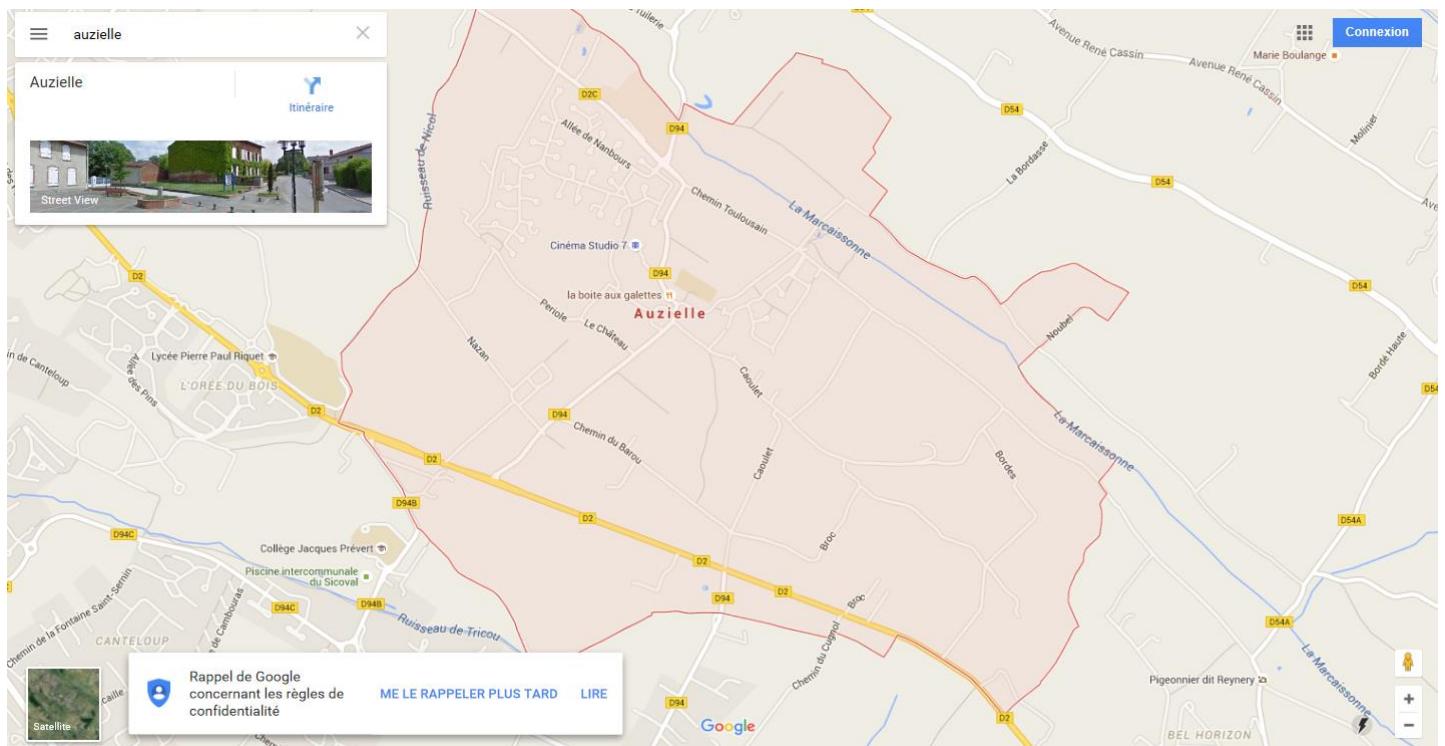


S'enfermer dans un bâtiment



Boucher toutes les arrivées d'air

Cartographie de la commune :



Que devez-vous faire ?

AVANT

Reconnaître le signal d'alerte

Connaître les consignes de confinement

PENDANT

- si vous êtes témoin

Donner l'alerte (Sapeurs-Pompiers 18 / Gendarmerie 17) en précisant le lieu, la nature, du moyen de transport, le nombre approximative de victime, la nature du sinistre (incendie, explosion, fuite), le code matière et le code produit.

Fuir les nuages toxiques selon un axe perpendiculaire au vent

- si vous entendez la sirène

Se confiner : obstruer toutes les entrées d'air, arrêter les ventilations, s'éloigner des portes et fenêtres

Ne pas fumer

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ecouter la radio

Ne pas téléphoner

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRES

Aérer le local à la fin de l'alerte

Respecter les consignes données par les autorités

LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

• CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours
- se déplacer
- n'aller pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux
- ne téléphoner pas. Libérer la ligne pour les secours
- ne fumer pas. Eviter toute flamme ou étincelle

• CE QU'IL FAUT FAIRE

- respecter le signal d'alerte
- disposer d'un poste de radio à piles
- écouter la radio et respecter les consignes
- se mettre à l'abri



Numéro d'urgence :

Pendant les heures d'ouverture de la mairie : 05 61 00 07 60

LES NUMEROS D'URGENCE

Pompiers **18**
Samu **15**
Appel d'urgence européen **112**
Gendarmerie **17**
Gendarmerie de Saint-Orens **05 62 88 45 80**
Police municipal **06 78 22 33 71**
Préfecture de la Haute-Garonne **05 34 45 34 45**
EDF **09 726 750 31**
GDF **0800 47 33 33**

FREQUENCES DES RADIOS

France Info : **105.5**
Radio Plus Toulouse : **106.8**
RFM : **99.1**
Europe 1 : **106.3**
Virgin Radio : **102.4**
Toulouse FM : **92.6**

EN SAVOIR PLUS !

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter en mairie ou sur le site de la Préfecture : le DDRM, PPI, PPRN.

GLOSSAIRE

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CEMAGREF : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement

CIZI : Carte d'Identification des Zones Inondables

CLPA : Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

DREAL : Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement

ONF : Organisme National des Forêts

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PIDA : Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches

POI : Plan d'Organisation Interne

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPI : Plan Particulier d'Intervention.

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PSS : Plan des Surfaces Submersibles